Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 Janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes: Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD, Stéphanie LACOSTE

MM: Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE,

Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Mme Dominique DUQUERROY à Mr Patrick LAFARGE

Excusé: Bruno GAUTIER,

Absente: Nadia VINCENT

Nathalie DAUNAS arrivera en retard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 9 en début de séance, 10 en fin de séance.

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Communication du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac,
- Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique au profit de Grand Cognac pour 2019,
- Délégation du Droit de Préemption Urbain,
- Avis sur les rapports de la CLECT du 14/11/2019,
- Motion relative à l'instauration de la redevance spéciale pour les communes par Calitom,
- Délégation au Maire pour attribution d'aide alimentaire,
- Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux du local de la zone artisanale réalisés en régie,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour afin de pouvoir déposer une demande de subventions pour les travaux de construction de la salle polyvalente avant le 31 janvier 2020.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Madame Stéphanie LACOSTE indique une erreur sur un point des informations et questions diverses : il faut lire route de Nercillac et non route de Réparsac pour l'installation d'un miroir au Buisson.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 10 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Demande de subvention pour la construction de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil d'effectuer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département pour le projet de construction de la salle polyvalente.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 242 020 € HT, et les frais d'architecte à 19 360 € HT. Il propose le plan de financement suivant :

	Montant de la dépense	_	Montant de la
Origine	subventionnable	Pourcentage	subvention escompté
DETR 2020 : équipement public	261 360 €	50 %	130 680 €
Conseil Départemental	70 000 €	20 % (soit 5,36 % du montant total)	14 000 €
Autofinancement (fonds propres)	261 360 €	44,64 %	116 680 €
TOTAL	261 360 €	100 %	261 360 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions à l'unanimité des présents, 10 pour.

4 - Communication du rapport d'activités 2018 de Grand Cognac

Monsieur le Maire explique que le rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération de Grand Cognac doit être communiqué chaque année aux communes membres de l'EPCI. Tous les conseillers ont donc reçu un exemplaire du rapport pour l'année 2018.

Ils déclarent tous en avoir pris acte.

5 - Ajustement du coût unitaire horaire des frais de mise à disposition du personnel technique au profit de Grand Cognac pour 2019

Dans le cadre de la mise à disposition du personnel technique communal au profit de Grand Cognac pour l'entretien des lagunes, Monsieur le Maire propose de réévaluer le coût unitaire horaire des frais de personnel pour l'année 2019.

Au vu des formules de calcul fournies par la Communauté d'Agglomération, le coût unitaire horaire pour l'année 2019 s'élève à : 22,88 € / heure. Le coût des frais annexes s'élève à 306,00 €.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 10 pour.

6 - Délégation du Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la prise de compétence par Grand Cognac en matière de PLU entraine de plein droit la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain.

Avec l'approbation du PLU le droit de préemption urbain a été modifié. La communauté d'agglomération a donc dû fixer par délibération du 23 février 2017 le nouveau périmètre de celui-ci et l'a délégué à la commune de CHASSORS.

Monsieur le Maire explique que le Conseil doit accepter cette délégation pour pouvoir user de ce droit de préemption.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, 10 pour, la délégation du Droit de Préemption Urbain.

7 - Avis sur les rapports de la CLECT du 14/11/2019

Monsieur le Maire présente les rapports de la CLECT du 14 novembre 2019 portant sur les transferts suivants :

- Rapport n°18 relatif au transfert des centres de loisirs de Cherves-Richemont et Merpins à Grand Cognac
- Rapport n°19 relatif au transfert de charges d'entretien de la base de loisirs d'Angeac-Champagne
- Rapport n°20 relatif à la mise en conformité des écoles du Jarnacais
- Rapport n°21 relatif à l'informatique des écoles du Jarnacais
- Rapport n°22 relatif au transfert de charge d'investissement pour le pôle d'échange multimodal de Châteauneuf-sur-Charente

Le Conseil Municipal approuve les rapports de la CLECT à l'unanimité des présents, 10 pour.

8 - <u>Motion relative à l'instauration de la redevance spéciale pour les communes par</u> Calitom

Monsieur le Maire explique au Conseil que Calitom a modifié la tarification et le règlement des apports en déchetterie et a instauré une redevance spéciale pour les communes. Celles-ci seront désormais rattachées à la tarification des professionnels.

La Communauté d'agglomération déplore le manque de concertation dans cette décision et propose aux communes de voter une motion de désaccord face à cette décision qu'elle juge contreproductive pour les collectivités.

Le Conseil Municipal approuve la motion à l'unanimité des présents, 10 pour.

Madame Nathalie DAUNAS arrive en cours de séance.

9 - Délégation au Maire pour attribution d'aide alimentaire

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir réaliser des achats dans le cadre de l'aide alimentaires aux familles dans le besoin, il est nécessaire de lui donner délégation pour ce faire et fixer un seuil par demande. Monsieur le Maire propose de fixer le seuil à 70 € par demande. Le Conseil Municipal approuve la proposition, 11 pour.

10 - <u>Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux</u> du local de la zone artisanale réalisés en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du local de la zone artisanale seront effectués par les agents municipaux.

Il propose au Conseil Municipal d'imputer directement à la section d'investissement (Opération 116) les achats des fournitures nécessaires à ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve la proposition, 11 pour.

11- Informations et questions diverses

Madame DAUNAS a reçu une demande d'une famille dont l'enfant est en lycée privé et va effectuer un voyage en Chine. Prix du voyage 1 700 €. La famille a déjà obtenu 400 € de subventions. La famille souhaiterait demander une subvention à la commune. Le Conseil donne un avis défavorable.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.